



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-4043-2018

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

par l'UPA

Date: 21 sept. 2018

Pièces no: NON COTÉ

Journal des débats

de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

Le mardi 25 octobre 2016 — Vol. 44 N° 89

Étude détaillée du projet de loi n° 106 — Loi concernant la
mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant
diverses dispositions législatives (3)

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le mardi 25 octobre 2016 — Vol. 44 N° 89

Table des matières

Étude détaillée (suite)

1

Intervenants

M. Sylvain Pagé, président
M. Jean Habel, vice-président

M. Pierre Arcand
M. Alain Therrien
M. Simon Jolin-Barrette
M. Paul Busque
M. Pierre Giguère
M. Germain Chevarie
Mme Chantal Soucy

- * Mme Luce Asselin, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- * Mme Isabelle Giguère, idem
- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le mardi 25 octobre 2016 — Vol. 44 N° 89

Étude détaillée du projet de loi n° 106 — Loi concernant la mise en oeuvre de la
Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives (3)

(Dix heures quatre minutes)

Le Président (M. Pagé) : Alors, s'il vous plaît, collègues, à l'ordre! Je constate le quorum. Je déclare donc la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte. Je demande à toute personne dans la salle de bien vouloir éteindre leurs sonneries de cellulaires, tablettes et tout le reste, s'il vous plaît.

Alors, je rappelle le mandat : la commission est réunie afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.

À ce moment-ci, Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Simard (Dubuc) est remplacé par M. Drolet (Jean-Lesage).

Étude détaillée (suite)

Le Président (M. Pagé) : Parfait. Alors, je comprends qu'au moment d'ajourner nos travaux il y avait une proposition d'amendement de la part de la députée, je pense, de Saint-Hyacinthe, et son amendement a été retiré de consentement de tous les parlementaires. C'est bien le cas?

Alors, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 17 avant d'en disposer? M. le député de Sanguinet? Oui, allez-y, M. le député de Sanguinet.

M. Therrien : ...alors, je vous souhaite la bienvenue parce que...

Le Président (M. Pagé) : Bon retour.

M. Therrien : ...oui, c'est ça, vous étiez sous d'autres cieux jusqu'à récemment. Donc, je vous souhaite bonjour, M. le Président, très content de vous voir. Je salue également le ministre, son équipe, les députés ministériels et la députée de Saint-Hyacinthe.

Écoutez, oui, on était à l'article 17. Bon, écoutez, moi, je pense que c'était un des éléments les plus importants du projet de loi parce qu'en quelque part c'est... il faut être capable d'opérationnaliser tout ce qu'on fait à travers un schéma d'indicateurs. Puis moi, je me rappelle que vous m'aviez expliqué, là, que chaque mesure se colle à un indicateur qui serait proposé dans le plan directeur.

On a regardé aussi... En fin de semaine, j'ai travaillé peut-être huit, 10 heures là-dessus, j'ai relevé des indicateurs dans d'autres pays — les gens me croient, en tout cas, peu importe. Non, mais... Et puis ce que j'ai remarqué, c'est qu'il y avait effectivement des indicateurs ailleurs.

Une petite question très rapide : Les indicateurs qui sont étudiés, est-ce que... Vous me l'aviez dit, mais c'est parce qu'il y en a qui... en tout cas, en Norvège, entre autres, en Oregon, au Massachusetts, au Vermont. Est-ce que vous allez en prendre tels quels, quelques-uns, ou il n'y a pas de... les options sont encore toutes ouvertes?

M. Arcand : Les options sont ouvertes. On a pris plusieurs modèles, actuellement, et on va voir ceux... Parce que, comme vous le savez, chacun a ses objectifs, et il n'y a pas un endroit qui est tout à fait pareil. Alors, on va essayer de prendre ce qui nous semble le plus approprié pour le Québec.

Le Président (M. Pagé) : M. le député.

M. Therrien : O.K. Bon, ça va. Écoutez, de toute façon, j'imagine que les spécialistes... Puis je reviens un peu là-dessus parce que, tu sais, on était prêts à le voter, mais... parce qu'il m'est arrivé des questions, là, par la suite, là, en fin de semaine. J'imagine que les experts vont avoir leur mot à dire dans le choix des indicateurs. Quand ils vont accepter le plan directeur, ils vont accepter, en quelque sorte, les indicateurs qui vont être utilisés pour évaluer les performances du plan directeur. Donc, la Table des parties prenantes, entre autres, va se pencher là-dessus. Est-ce que la Régie de l'énergie va se pencher là-dessus aussi?

M. Arcand : Bien, c'est-à-dire que la régie va voir le rapport, à un moment donné, basé sur les indicateurs. Est-ce qu'ils vont s'y pencher avant? Ça, je suis moins sûr, là, mais c'est sûr que la régie, à la toute fin du processus, va regarder la question des indicateurs et va être en mesure de faire une... donner une opinion, en tout cas, sur la façon dont on a utilisé les indicateurs.

M. Therrien : O.K. Ça va pour moi.

Le Président (M. Pagé) : Ça va? Est-ce que ça va pour... Oui? Ça va pour tout le monde? C'est beau? Alors, est-ce que... Donc, je mets aux voix l'article 2. Est-ce que l'article 2 est adopté?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Pagé) : Adopté. Article 3. M. le ministre, on vous écoute, s'il vous plaît.

M. Arcand : Alors, article 3 dans la Loi sur la Régie de l'énergie : L'article 5 de cette loi est modifié par le remplacement de la deuxième phrase par la suivante : «Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs [et] des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.»

Alors, pour mieux répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des consommateurs, des producteurs et des distributeurs d'énergie, cet article vise à confirmer que, dans l'exercice de ses fonctions, la régie doit prendre en compte les objectifs de politiques énergétiques que le gouvernement peut établir.

Je vous dirai, M. le Président, que c'est un article important parce que c'est un article qui... Vous savez, dans le mandat de la Régie de l'énergie, vous avez toujours une responsabilité par rapport aux consommateurs, sauf qu'en même temps il y a eu une décision, à un moment donné, qui a été faite par la Régie de l'énergie, qui faisait en sorte que, dans le projet, justement, à Saint-Hyacinthe, ils ont refusé la première fois sous prétexte que ça pourrait occasionner certaines augmentations auprès des consommateurs. Et nous, on pense qu'on ne peut pas garder cette clause-là de façon permanente. À partir du moment où ce genre de projet là s'inscrit dans les objectifs de politique énergétique du gouvernement, à ce moment-là, la régie doit prendre en compte ces objectifs. Donc, au lieu d'avoir perdu quelques mois, sinon une année et plus dans ce dossier-là, bien, la décision aurait été prise beaucoup plus rapidement, et le projet de Saint-Hyacinthe aurait pu être mis en marche beaucoup plus rapidement.

Alors, cet article-là vise à dire à la Régie de l'énergie : Quand on a des objectifs clairs dans une politique énergétique, vous devez en tenir compte. Donc, même si ça peut représenter une légère augmentation pour le consommateur, si c'est bon dans la réduction des GES, que c'est une mesure qui est positive pour l'ensemble, je pense qu'il faut l'adopter. Alors, c'est pour ça que, pour nous, c'est un article qui est très important.

Le Président (M. Pagé) : Mme la députée Saint-Hyacinthe, non? Oui. O.K. M. le député de...

L'article, M. le ministre, si vous permettez, vous avez dit : «Dans le respect des objectifs [de la politique énergétique] du gouvernement», et ensuite il y a un «et dans une perspective de développement durable». Alors, quelle définition vous faites de ce bout-là de phrase qui dit : «Et dans une perspective de développement durable»? Parce que la Loi sur le développement durable, la loi n° 118, adoptée à l'unanimité, compte 16 principes sur le développement durable, dont notamment l'acceptabilité sociale qui est un de ces principes. Parce qu'on a beau dire ça dans la loi, là, mais, si on l'inscrit dans la loi, quelle portée ça peut avoir pour la suite des choses?

M. Arcand : Bien, écoutez, «dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif», donc, ça, c'est une notion évidemment qui est quand même très vaste. Mais je vous dirais que, d'abord, la politique énergétique du gouvernement, au départ, elle est faite dans une perspective de développement durable. Donc, essentiellement, c'est une politique qui vise à faire passer le Québec dans un mode, je dirais, beaucoup plus vert, évidemment, beaucoup plus de réductions de gaz à effet de serre.

Et le problème qu'on avait, très franchement, c'est qu'encore une fois, dans ce cas-là, c'est que ça sera toujours plus cher, un peu, les coûts du développement durable ou, enfin, de toutes ces nouvelles technologies là. Mais je pense qu'à un moment donné on ne peut pas s'arrêter uniquement sur une question de nature économique. Je pense que, sinon, on n'avancera jamais puis je pense que le plus bel exemple qu'on a avec nous, c'est l'énergie éolienne que tout le monde souhaite. L'énergie éolienne, bien, voilà un cas où, l'énergie éolienne, quand ça a commencé, ça coûtait beaucoup plus cher que maintenant. Alors là, ça a baissé, les coûts de l'énergie éolienne ont baissé et donc... Mais, si on ne l'avait pas fait au départ... C'est ça.

Maintenant, sur la question de l'acceptabilité sociale, ma réponse est : On a un chantier actuellement sur ces questions-là. Moi, je pense qu'on va probablement arriver avec quelque chose éventuellement sur ces questions-là qui sont extrêmement sensibles. Mais je vous dirais que, de toute façon, je ne pense plus qu'on peut aujourd'hui faire des projets lorsqu'une forte majorité de la population est contre. C'est toujours extrêmement hasardeux de faire ça. Et donc c'est dans ce sens-là qu'on a écrit «une perspective de développement durable». D'ailleurs, le développement durable, c'est quelque chose qui nous guide dans nos actions. Et d'ailleurs la Régie de l'énergie, dans ses décisions, doit également considérer la question du développement durable.

• (20 h 30) •

Le Président (M. Pagé) : Oui, Mme la députée de Saint-Hyacinthe.

Mme Soucy : Merci, M. le ministre disait : Bien, c'est important dans une perspective de développement durable, même s'il peut y avoir une augmentation des coûts pour les consommateurs pour une période de temps x, comme un peu, qu'il a mentionné, les nouveaux projets de biométhanisation, mettons, ou peu importe l'énergie. Mais ma question est la suivante : Est-ce que vous allez tenir également... vous allez prendre en considération la capacité également, tu sais, de payer

des contribuables, parce que... des consommateurs, en fait? Parce que l'augmentation de toute forme d'énergie, à un moment donné, c'en fait beaucoup sur le dos des consommateurs. Alors, il faudrait également tenir en compte, oui, le développement durable puis... bien, c'est... plus que ça émet de GES...

Également, bien, l'idée là-dedans, c'est la politique énergétique... de réduire ça. Mais il y a également à prendre en considération, je pense, la capacité de payer des consommateurs. Est-ce que c'est quelque chose qu'il va y avoir une petite sensibilité pour les consommateurs? Parce que, jusqu'à présent, vous ouvrez beaucoup de portes. Vous ouvrez la porte aux augmentations de tarifs chez Hydro-Québec, là, vous ouvrez la porte également aux augmentations de tarifs pour...

M. Arcand : D'abord, premièrement, je vous dirais la chose suivante : Premièrement, si vous parlez d'Hydro-Québec, je pense que, dans le cas d'Hydro-Québec, on a eu 0,7 % d'augmentation, les derniers tarifs...

Mme Soucy : ...les derniers, là.

M. Arcand : ...les derniers, et les prochains ne seront probablement pas beaucoup plus élevés, d'après moi. Donc, selon ce qu'on a dit, on serait... l'inflation et en deçà de l'inflation. Donc, je pense que ça, ça règle une partie de la problématique.

Deuxièmement, je vous dirais que c'est dans la mission de la Régie de l'énergie aussi, ça demeure quand même dans sa mission de surveiller, évidemment, le consommateur, de travailler dans l'intérêt du consommateur.

Mais la question que je pourrais vous relancer, c'est : Pourquoi, si vous avez un projet très valable de développement durable, parce que ça coûte un peu plus cher au départ, il ne faudrait pas le faire?

Mme Soucy : Ce n'est pas ce que je dis.

M. Arcand : Vous savez, c'est ça qui est l'objectif. Maintenant, on en est très conscients, puis c'est pour ça qu'on a une régie de l'énergie qui analyse ces éléments-là.

Mme Soucy : Ce n'est pas... M. le Président?

Le Président (M. Pagé) : Oui, allez-y, Mme la députée.

Mme Soucy : Non, j'aimerais répondre à la question du ministre. Ce n'est pas du tout ce que je dis, c'est juste que... Prenons, par exemple, bien, les éoliennes. Tu sais, on avait également le choix de... avec notre hydroélectricité, qui est une énergie propre, mais il y a eu des choix qui se sont faits, bien, les consommateurs en ont payé le prix. Puis, tu sais, vous dites : Bien, l'augmentation de la dernière tarification d'Hydro-Québec, ça a été très minime. Oui, mais ça n'efface pas les trois dernières années. Tu sais, c'est correct de citer celle-là, mais je vous... il faut reculer également de quelques années pour s'apercevoir que les augmentations étaient vraiment en haut de l'inflation, puis il y a eu une accumulation, pour les consommateurs, de toutes sortes, en taxes, en impôts, et tout. Alors, c'est pour ça que je me posais la question si également vous allez appliquer le même principe, pas au-delà de l'inflation, un peu comme vous avez promis pour Hydro-Québec.

Le Président (M. Pagé) : M. le ministre.

M. Arcand : C'est-à-dire qu'on va... Certainement, notre but n'est pas, bien sûr, d'égorger le consommateur, loin de là, sauf qu'à un moment donné je dois vous dire qu'il faut absolument, absolument travailler à avoir des nouvelles technologies, puis, malheureusement, des nouvelles technologies... Quand vous achetez, par exemple, une auto électrique, ça coûte un petit peu plus cher qu'une auto traditionnelle à essence. Mais, à un moment donné, il faut faire un pas dans une direction qui est positive pour l'avenir de notre planète.

Alors, je pense que c'est un peu le même principe. Parce que, si je regarde la petite différence que ça aurait pu faire dans le cas de Saint-Hyacinthe, justement, bien, écoutez, moi, je pense qu'on a perdu un peu de temps avec ça, et c'est pour ça que je voulais changer cet article-là. Parce que la régie, maintenant... Puis la régie nous le disait clairement. Ils nous ont dit : Écoutez, en vertu des lois, on ne peut pas rien faire, on est obligés de refuser ce projet-là. Alors, quand on est comme ça, bien, nous, on essaie de changer les lois, et c'est pour ça qu'on change cette loi-là, parce que, quand ça rentre dans nos objectifs de politique énergétique, je pense que ça vaut la peine.

Maintenant, écoutez, on n'est pas fous non plus. On ne prendra pas n'importe quel projet. On est très conscients actuellement qu'il y a des projets qui coûtent très cher. J'ai des projets, des études de faisabilité que j'essaie de faire dans certaines régions. Je l'ai annoncé, par exemple, à La Tuque, où on veut transformer des produits de la forêt, par exemple, et en faire des biocarburants. Mais il y a une étude à faire, parce qu'on ne peut pas... Actuellement, le prix de l'essence est autour de 0,50 \$. Je pense que les consommateurs accepteraient peut-être à 60 \$, 70 \$, mais peut-être pas à 150 \$ la tonne.

Alors, c'est ça, c'est une question d'équilibre derrière ça, puis c'est ça qu'on essaie de faire et réaliser cet aspect-là.

Le Président (M. Pagé) : Ça va, Mme la députée de Saint-Hyacinthe?

Mme Soucy : Merci.

Le Président (M. Pagé) : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires en lien avec l'article 3? Ça va pour tout le monde? Alors, est-ce que l'article 3 est adopté?